

NUMÉRO E-E21349

VALABLE JUSQU'AU 24/01/2024

ÉDITÉ LE 10/02/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1973

Forme juridique : SAS

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 073 500 209

Siret : 073 500 209 00025

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 81 00465

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 145249791

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 145249791

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2022

Raison sociale : DUMOLARD SAS

GENIE CLIMATIQUE PLOMBERIE
7 RUE EDMOND ROSTAND
38100 GRENOBLE

Téléphone : 04 76 40 00 22

Fax : 04 76 40 79 24

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@dumolard.com

Responsabilité légale :

FERRUIT DAVID PRÉSIDENT / VAULTIER PASCAL DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133 PROB	Installation de chauffe-eau thermodynamique	01/01/2021
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	03/02/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	30/09/2021
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/06/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	03/02/2023
o Chaudière bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	03/02/2023

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIO

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**

**AGENCE
QUALIBAT**

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.